Effacer les données

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Désigner un excédent de CELIAPP comme retrait de votre CELIAPP ou comme un transfert à votre REER ou FERR

Utilisez ce formulaire pour effectuer un retrait désigné de votre compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) ou pour effectuer un transfert désigné de votre CELIAPP à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Si vous effectuez plus d'un retrait désigné ou transfert désigné, remplissez un formulaire distinct pour chaque retrait ou transfert.

Pour obtenir les instructions sur la façon de remplir ce formulaire, allez à la page 3.

Partie 1 – Renseignements sur le titulaire du CELIAPP

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

Partie 2 – Source des biens pour le retrait désigné ou transfert désigné

Je suis le titulaire du CELIAPP dont les biens sont retirés, comme un retrait désigné, ou transférés comme un transfert désigné.	Nom de l'émetteur	Numéro de contrat ou du CELIAPP
Adresse de l'émetteur		

Partie 3 – Excédent de CELIAPP

Inscrivez votre excédent de CELIAPP immédiatement avant le retrait désigné ou le transfert désigné : _____ $

Cochez **une** seule case et inscrivez le montant désigné.

Votre retrait désigné ne peut pas dépasser votre excédent de CELIAPP immédiatement avant le retrait. Aussi, le montant de votre retrait désigné ne peut pas dépasser le montant total des cotisations versées à vos CELIAPP immédiatement avant la désignation **moins** le montant total de vos retraits désignés précédents.

☐ Montant à être désigné comme un retrait : _____ $ (Complétez la partie 4 et la partie 5 de ce formulaire. Ne compléter **pas** les parties 6 à 9).

Votre transfert désigné ne peut pas dépasser votre excédent de CELIAPP immédiatement avant le transfert. Aussi, le montant de votre transfert désigné ne peut pas dépasser le montant total des transferts de vos REER à vos CELIAPP immédiatement avant la désignation **moins** le montant total de vos transferts désignés précédents.

☐ Montant à être désigné comme un transfert : _____ $ (Complétez les parties 6 à 9 de ce formulaire. Ne compléter **pas** la partie 4 et la partie 5).

Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp**.

Partie 4 – Titulaire du CELIAPP (pour retrait désigné)

Retirez le montant indiqué à la partie 3 à titre de retrait désigné du CELIAPP indiqué à la partie 2.

Je comprends que si je désigne un retrait qui dépasse le montant total des cotisations à mes CELIAPP immédiatement avant le retrait **moins** le montant total de tout mes retraits désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un retrait imposable de mon CELIAPP et devra être inclus comme revenu dans ma déclaration de revenus et de prestations pour l'année du retrait. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp**.

Nom du titulaire du CELIAPP	Signature du titulaire du CELIAPP	AAAAMMJJ

Partie 5 – Émetteur du CELIAPP

Nous avons retiré _____ $ du CELIAPP indiqué à la partie 2 comme un retrait désigné.

Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Partie 6 – Titulaire du CELIAPP (pour transfert désigné)

Transférez le montant indiqué à la partie 3 à titre de transfert désigné du CELIAPP indiqué à la partie 2 au (cochez **une** seule case) ☐ REER ☐ FERR indiqué à la partie 7.

Je comprends que si je désigne un transfert qui dépasse le montant total des transferts de mes REER à mes CELIAPP immédiatement avant ce transfert **moins** le montant total de tout mes transferts désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un transfert de mon CELIAPP à mon REER ou FERR, ce qui ne réduira pas mon excédent de CELIAPP.

Tout montant supplémentaire transféré de mon CELIAPP à mes REER ou FERR est assujettis aux règles suivantes :

Toute partie du montant supplémentaire transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale de tous les biens détenus dans tous mes CELIAPP au moment du transfert **moins** l'excédent de CELIAPP restant au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable de mon CELIAPP, qui doit être inclus comme revenu dans ma déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert;
- une nouvelle cotisation au REER au moment du transfert à mon REER ou FERR.

Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp**.

Nom du titulaire	Signature du titulaire	AAAAMMJJ

Partie 7 – Émetteur

Nous accepterons le transfert direct de _____ $ au (cochez **une** seule case)

☐ REER – Numéro de régime : _____

☐ FERR – Numéro de fonds : _____

Adresse de l'émetteur _____

Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Partie 8 – Cédant

Nous avons transféré _____ $ du CELIAPP indiqué à la partie 2 au (cochez **une** seule case) ☐ REER ☐ FERR indiqué à la partie 7.

Nom du cédant	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Partie 9 – Accusé de réception de l'émetteur

Nous avons reçu _____ $ du CELIAPP indiqué à la partie 2. Ce montant a été transféré au (cochez **une** seule case) ☐ REER ☐ FERR indiqué à la partie 7.

Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAAMMJJ

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à **canada.ca/arc-info-source**.

Effacer les données

Instructions

Comment remplir ce formulaire

Le **titulaire du CELIAPP** remplira la partie 1, la partie 2 et la partie 3. Si le titulaire du CELIAPP désigne un excédent de CELIAPP comme un retrait, il remplira et signera également la partie 4 et remettra le formulaire à leur émetteur du CELIAPP. Si le titulaire du CELIAPP désigne l'excédent de CELIAPP comme un transfert, il remplira et signera également la partie 6, et remettra le formulaire à leur émetteur du REER ou du FERR qui recevra les biens.

Si le titulaire du CELIAPP a désigné un excédent de CELIAPP comme un retrait, **l'émetteur du CELIAPP** remplira et signera la partie 5.

Si le titulaire du CELIAPP a désigné un excédent de CELIAPP comme un transfert, l'**émetteur du REER ou FERR** remplira et signera la partie 7 et remettra le formulaire au cédant. Dès que l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR reçoit les biens du CELIAPP et le formulaire du cédant, il remplira et signera la partie 9.

Le cédant qui transfère les biens du CELIAPP remplira et signera la partie 8. Une fois le formulaire rempli, le cédant transférera les biens du CELIAPP et retournera le formulaire à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR pour qu'il le complète.

Le titulaire du CELIAPP, l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR et le cédant doivent conserver une copie du formulaire pour leurs dossiers à chaque étape décrite ci-dessus.

N'envoyez pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à moins que l'ARC vous le demande.

Comment déterminer votre excédent de CELIAPP

Vous pourriez avoir un excédent de CELIAPP si le total de vos cotisations à vos CELIAPP et des transferts de vos REER à vos CELIAPP au cours d'une année dépasse vos droits de participation à un CELIAPP pour l'année.

Généralement, vous devez payer un impôt de 1 % par mois sur l'excédent de CELIAPP le plus élevé pour ce mois. Vous continuerez de payer cet impôt mensuel de 1 % jusqu'à ce que l'excédent de CELIAPP soit éliminé.

Pour en savoir plus sur le calcul de votre excédent de CELIAPP, allez à **canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp.**

Exigences de déclaration

Retrait désigné

Un retrait désigné doit être déclaré sur le feuillet T4FHSA par l'émetteur du CELIAPP. Les cotisations au CELIAPP qui ont été retirées à titre de montant désigné ne peuvent pas être déduites de la déclaration de revenus et de prestations du titulaire du CELIAPP pour aucune année. Il n'est pas nécessaire d'inclure le retrait désigné dans le revenu du titulaire du CELIAPP. Le titulaire du CELIAPP devrait se référer à son feuillet T4FHSA pour obtenir des instructions sur la façon de déclarer un retrait désigné dans sa déclaration de revenus et de prestations.

Si le retrait désigné dépasse le montant total des cotisations versées aux CELIAPP du titulaire immédiatement avant le retrait **moins** le montant total de tous retraits désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un retrait imposable du CELIAPP du titulaire. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp**.

Transfert désigné

Un transfert désigné doit être déclaré sur le feuillet T4FHSA par l'émetteur du CELIAPP. Il n'est pas nécessaire d'inclure le transfert désigné dans le revenu du titulaire du CELIAPP. Le titulaire du CELIAPP devrait se référer à son feuillet T4FHSA pour obtenir des instructions sur la façon de déclarer un transfert désigné dans sa déclaration de revenus et de prestations.

Si le transfert désigné dépasse le montant total des transferts aux CELIAPP du titulaire immédiatement avant le retrait **moins** le montant total de tous transferts désignés précédents, le montant supplémentaire sera traité comme un transfert régulier du CELIAPP du titulaire vers son REER ou son FERR.

Tout montant supplémentaire transféré du CELIAPP du titulaire à leurs REER ou FERR est assujettis aux règles suivantes :

Toute partie du montant supplémentaire transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale de tous les biens détenus dans tous les CELIAPP du titulaire au moment du transfert **moins** l'excédent de CELIAPP restant au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable du CELIAPP du titulaire, qui doit être inclus comme revenu dans leur déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert;
- une nouvelle cotisation au REER au moment du transfert dans le REER ou FERR du titulaire.

Pour plus d'information, allez à **canada.ca/cotiser-transferer-trop-celiapp**.